

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 07/07/20

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 30 novembre 2020*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 30 novembre 2020 à 18h35, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Était absent et excusé :

Monsieur Philippe de BRAQUILANGES ayant donné pouvoir à Monsieur Jean LAUSSUCQ.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.



1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2020 042

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire salue l'assistance et informe que Philippe de BRAQUILANGES, absent a donné un pouvoir à Jean LAUSSUCQ.

Elle désigne Bruno DELGADO, comme secrétaire de séance, et Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 042.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Adoption de la procédure d'urgence. 07 2020 045

Rapporteur : Madame Rachida DATI

En raison d'un ordre du jour complémentaire, Madame le Maire propose l'adoption de la procédure d'urgence.

L'ordre du jour complémentaire est adopté.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 045.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 2 novembre 2020. 07 2020 043

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal du conseil d'arrondissement à l'approbation des conseillers.

Le procès-verbal est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 043.



Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 - Communication du Maire de la programmation des Investissements d'Intérêt Locale (IIL) du 7^e arrondissement au titre de l'exercice 2021.

Madame le Maire présente les crédits obtenus pour assurer la réalisation des investissements importants pour l'arrondissement. Ces crédits s'élèvent à 1 180 000 € et concernent les équipements de proximité. Ces crédits servent majoritairement à l'entretien et la modernisation des écoles et complexes sportifs.

Madame le Maire souligne que le détail des opérations est précisé dans le dossier fourni à chaque conseiller.

Madame le Maire présente le reste des opérations que permettent ces crédits, à savoir : **360 000 €** pour la réfection du boulevard Raspail entre le boulevard Saint-Germain et la rue de Grenelle, **180 000 €** pour la réfection en une seule opération de l'aire du jeu du Champ de Mars, **135 000 €** pour la réfection du quai Anatole France devant le Musée d'Orsay.

Madame le Maire exprime sa satisfaction d'avoir pu obtenir les crédits nécessaires à la réalisation de ces chantiers, même si elle reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire quant à la rénovation de la voirie et de l'espace public.

5 - Dotation de l'état-spécial du 7^e arrondissement au titre du budget primitif 2021. 07 2020 044

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire donne la parole à Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris en charge du Budget, pour présenter la dotation.

Monsieur Jean LAUSSUCQ confirme que les grandes masses du budget de l'état spécial d'arrondissement sont reconduites, même si des modifications ont été relevées à la marge.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que la dotation de gestion locale se compose de deux demandes d'ajustements de crédits, pour un montant total de 12 468 €. Ces valeurs correspondent à 2350 € pour l'entretien des équipements extérieurs des berges de Seine qui ont été inscrites à l'inventaire des équipements de proximité de notre arrondissement, et 10 118 € pour la mise à niveau des crédits d'alimentation et de nettoyage dans les crèches.

Monsieur Jean LAUSSUCQ relève une légère augmentation de la dotation de gestion locale suite à ces travaux, et une diminution de la dotation d'animation locale de 1293 €.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que 213 436 € sont consacrés à l'animation locale et culturelle pour 2021. Cela correspond à une dotation de 120 545 € en application des critères votés par le Conseil de Paris, une compensation de l'exécutif parisien de 29 025 € pour le maintien de la dotation au même niveau que l'an dernier, et une somme de 63 866 €



correspondant aux fonds du maire 2019 et reversés désormais par le budget général à l'état spécial du 7^e arrondissement.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que ces fonds du maire sont constitués de redevances d'occupation des locaux de la mairie lors de tournages de films ou de réceptions privées, telles que des cocktails ou des dons de particuliers à l'occasion de mariages. Des sommes d'un niveau exceptionnel recueillies en 2019 ont été versées au budget de la ville qui en réaffecte une majeure partie, 75 %, à l'arrondissement par son inscription complémentaire à son état spécial.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique que les crédits destinés aux conseils de quartier restent inchangés : 13 224 € à raison de 3 306 € par quartier.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique que la dotation d'animation locale ainsi est fixée à 375 667 € pour 2021, soit une augmentation de 18 %.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique que la dotation d'investissements à proprement parler reste la même qu'en 2020 : 161 405 €.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique que le budget total de l'état spécial pour 2021 est fixé à 2 290 229 €, en augmentation de 3,14 % par rapport au budget primitif 2020.

Monsieur Jean LAUSSUCQ conclut sur le taux d'exécution de la mairie du 7^e en 2019 établit à 96,09 %, ce qui place la Mairie du 7^e, à nouveau, en tête des arrondissements parisiens.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 044.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Caisse des Écoles (7^e). Subvention 2021 (1 178 827 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectif et de financement 2018-2021. 2020 DASCO 97

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire rappelle que les objectifs que la caisse des écoles s'était fixée en 2020 ont tous été réalisés. Elle énonce les excellents indicateurs qui témoignent de la qualité des repas servis dans les écoles du 7^e : 53,2 % d'alimentation en cantine scolaire est issue de l'agriculture durable, dont 42,3 % de produits Bio, 7,4 % de produits Label et 3,5 % de poisson « Pêche durable », et du pain bio servis tous les jours.

Madame le Maire ajoute que la lutte contre le gaspillage est au cœur de l'action de la Caisse des Écoles du 7^e. L'ajustement des quantités fabriquées est optimisé grâce à une gestion des

stocks en flux tendu et les fruits restants non consommés sont par exemple utilisés pour fabriquer des jus maison.

Madame le Maire salue l'excellente gestion de la directrice de la caisse Virginie BECK qu'elle remercie pour sa mobilisation au quotidien.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DASCO 97.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Réalisation au 71, rue Saint-Dominique (7^e) d'un programme de construction de 13 logements sociaux (8 PLA I - 5 PLUS) par Batigère en Ile-de-France. 2020 DLH 211

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire rappelle que la programmation des logements est de 8 PLA-I et de 5 PLUS. Elle précise que dans tous les projets à venir, devront être aménagés soit des crèches, soit des équipements de proximité, soit des équipements publics.

Madame le Maire rappelle qu'elle a obtenu dans ce programme, et après négociation avec la Ville de Paris, la création d'une maison d'accueil pour assistantes maternelles qui permettra d'accueillir une quinzaine d'enfants.

Madame le Maire soumet le point présent au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DLH 211.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 - Plan de soutien aux bailleurs sociaux. Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 7^e arrondissement de Paris. 2020 DLH 282

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire rappelle que l'objet de la délibération concerne le vote d'une subvention de 442 915 € pour la réalisation de travaux correspondant à un montant total de 1 165 720 €. Ces travaux correspondent à des subventions de 25 840 € pour le 41 rue de Lille, 75 047 € pour le 64 rue de Varenne, 266 812 € pour le 5/7 rue Jean Nicot et 75 216 € pour le 18 rue de la Comète.

Madame le Maire précise que ces travaux consistent en la rénovation des menuiseries, des fenêtres, le remplacement de convecteur ainsi que les travaux de façade et d'étanchéité.



Madame le Maire soumet la délibération présente au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DLH 282.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

9 - Réalisation au 8-10, rue Saint-Dominique à Paris (7^e) d'un programme de construction de 2 logements sociaux supplémentaires (1 PLA I - 1 PLUS) par la RIVP. 2020 DLH 304

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire rappelle les calculs initiaux estimaient que seuls 251 logements pourraient être faits. Mais de nouvelles études ont dégagé du foncier supplémentaire, permettant la création de 2 logements supplémentaires dans cet ensemble.

Madame le Maire soumet la délibération présente au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DLH 304.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

10 - Classification au titre des droits de voirie des nouvelles voies du 7^e, 9^e, 16^e et 18^e arrondissements ayant fait l'objet d'une nouvelle dénomination par substitution. 2020 DU 82

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire explique qu'il s'agit de rendre de nouvelles voies éligibles au tarif d'occupation de l'espace public, en matière de droits de voirie pour les commerçants suite à un changement de dénomination.

Madame le Maire précise que dénommée désormais rue « Juliette Récamier » à la place de « rue Récamier ». Il s'agit de l'unique voie concernée par cette délibération dans le 7^e.

Madame le Maire rappelle que cette délibération ne va pas générer de modifications de tarification.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DU 82.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 - Plan Local d'Urbanisme de Paris. Prescription de la révision. Objectifs poursuivis et modalités de la concertation. 2020 DU 104

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire annonce une concertation dans le 7^e dans le cadre de la révision du PLU. Cette concertation est motivée par la révision faite par la Mairie de Paris dont les modalités de consultation sont contestables.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que cette concertation permettra de dégager les axes propres au 7^e arrondissement pour la révision du PLU parisien.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que des groupes de travail sur trois thématiques principales devraient être organisés : à savoir la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural du 7^e arrondissement, la rénovation et la mise en valeur des espaces verts et l'amélioration de la qualité de vie en faveur du maintien des familles dans leur vie quotidienne.

Madame le Maire ajoute que la Mairie du 7^e organisera une consultation locale avec les parties prenantes afin que ces thématiques soient traitées de manière effective.

Madame le Maire soumet la délibération présente au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DU 104.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



12 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur. 2020 DFA 65

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire précise que cette mesure sert à soutenir certains concessionnaires qui exploitent du mobilier urbain sur la voie publique.

Madame le Maire souligne son désaccord avec certaines modalités proposées.

Monsieur Jean LAUSSUCQ souligne que les durées d'indemnisations envisagées sont insuffisantes : trois mois paraissent peu pour tenir compte des différentes pénalités qu'ont subies les titulaires de contrat d'occupation pendant l'année 2020. Il juge qu'il aurait été bon que la Ville de Paris envisage des durées d'indemnisation jusqu'à six mois comme elle le prévoit notamment pour le titulaire des marchés des colonnes et mâts sur la voie publique.

Madame le Maire plaint une gestion des ressources de la Mairie de Paris qui entraîne par ricochet un rétrécissement des durées d'indemnisations.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DFA 65.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

13 - Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de COVID 19. Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel. 2020 DFA 69

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ.

Monsieur Jean LAUSSUCQ rappelle que le 7^e arrondissement compte de nombreux restaurateurs événementiels concernés dont le titulaire du restaurant « Chez Françoise » sur l'aérogare des Invalides. Il précise que les restaurateurs parisiens ont vu leur chiffre d'affaires baisser de 60 % sur l'année 2020.

Madame le Maire soumet le point présent au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DFA 69.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /



14 - Avenant n° 2 au contrat de délégation de service pour la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel (7^e) du 1er novembre 2017. 2020 DFA 73

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire donne la parole à Madame la Conseillère de Paris Emmanuelle DAUVERGNE, en charge de la médiation.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE rappelle que la Tour Eiffel, comme tous les monuments parisiens, a connu une baisse de fréquentation très importante. Elle souligne que la tour Eiffel est visitée à 80 % par des étrangers, à 20 % par des Français dont 2 % de Parisiens. Ce contrat doit permettre à la SETE de faire des offres pour les Parisiens, en collaboration avec le musée du quai Branly pour essayer de permettre aux Parisiens et aux enfants, de venir visiter la tour Eiffel.

Madame le Maire soumet le point présent au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DFA 73.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

15 - Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des établissements d'accueil de la petite enfance en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends. 2020 DASCO 137

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire donne la parole à Madame Emmanuelle DAUVERGNE.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE présente la mise à disposition d'une cour d'école à l'ensemble des riverains le samedi de 10 h à 18 h. Elle soulève que cette cour serait ouverte à tous, sans surveillance et sans inscription. Le seul gardien ne surveillerait qu'aux heures d'ouverture et de fermeture. Elle précise que la Ville prendrait en charge le nettoyage de la cour avant la réouverture de l'école le lundi.

Madame le Maire souligne l'absence de finalité d'une telle ouverture. Elle rappelle l'institution d'un encadrement de l'occupation des salles municipales du 7^e sous sa mandature : ceci, à des fins de contrôle et de responsabilisation des citoyens.

Madame le Maire estime qu'avec la crise sanitaire, l'explosion de la délinquance, les menaces terroristes, l'orientation des cambriolages, il est peu avisé de permettre ces ouvertures d'écoles.

Madame le Maire se demande quelles sont les marges de manœuvre du maire s'il y a des dégradations, des atteintes, des occupations.



Madame le Maire compare cette absence d'anticipation sur la portée des décisions municipales pour les écoles avec la situation des conflits entre les habitants et les restaurateurs qui ont laissé les terrasses en dur, ce qui détériore les relations de voisinage.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE ajoute que, si des squatteurs s'installent le week-end dans ces cours, le gardien et le directeur de l'école seront impuissants, seuls, à les en déloger. Qui plus est, elle souligne les accidents que cela pourrait provoquer.

Madame le Maire évoque la désacralisation de l'école qu'entraînent de telles décisions, ce qui est néfaste dans le cadre pédagogique.

Monsieur Alexandre MISSOFFE intervient pour demander si les associations qui pourraient faire des événements dans ces écoles doivent avoir une convention avec les écoles ou si n'importe quelle association peut venir.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE répond que rien n'est précisé à ce jour.

Madame le Maire rappelle que depuis 2008, tous les locaux appartiennent aux habitants du 7^e. Des fêtes d'école ou des petites animations pour les personnes âgées sont déjà organisées, selon un cadre préalable qui permet de responsabiliser les gens. La convention indique la durée de l'occupation, et tout cela sous la responsabilité de quelqu'un qui est titulaire de cette convention.

Monsieur Alexandre MISSOFFE demande s'il y a une convention de la même nature entre la Mairie et les associations.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE considère qu'à ce jour, envisager cela est prématuré compte tenu du manque de garantie que présente le texte de la délibération.

Madame le Maire n'est pas contre le principe d'ouvrir les cours d'école, mais il est indispensable que la Ville de Paris se dote de suffisamment de moyens de contrôle.

Madame le Maire soulève par exemple que certains types d'associations peuvent porter atteinte à la dignité de l'école ou à la dignité des enfants qui la fréquentent. L'objet social de l'association doit se raccorder l'objet social de l'école, car l'école à un sens : à chaque lieu sa fonction, sinon tout lieu peut être dénaturé.

Madame le Maire propose de passer au vote.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DASCO 137.

Pour : /

Contre : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



16 - Subventions (9 517 339 euros), avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19^e) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance. 2020 DFPE 20

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame Emmanuelle DAUVERGNE évoque les excellentes relations qui se sont tissées entre la Mairie du 7^e et la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE souligne le très bon accueil réservé aux enfants comme aux familles qu'il s'agisse de la halte-garderie du Champ de Mars ou de la crèche collective de la Providence.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DFPE 20.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

17 - Signature de conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance et d'avenants prorogeant les conventions. 2020 DFPE 152

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame Emmanuelle DAUVERGNE se félicite également de l'action des haltes-garderies Chomel, Bon Conseil, la Joannaise du Gros-Caillou, qui constituent un bon complément des crèches collectives.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DFPE 152.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

18 - Marchés découverts alimentaires et biologiques. Mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris. Avenants aux conventions de délégation de service public. 2020 DAE 265

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'installer sur le marché des bâches aux couleurs de la Ville de Paris.



Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DAE 265.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

19 - Subvention (10 100 euros) à l'association des commerçants « Les riverains du quartier Saint-Thomas d'Aquin » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (7^e). 2020 DAE 185

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire détaille pour les projets 19 à 24 les quartiers concernés par les illuminations et sollicite une approbation globale.

20 - Subvention (10 000 euros) à l'association des commerçants du « Gros Caillou » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (7^e). 2020 DAE 192

21 - Subvention (10 700 euros) à l'union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (7^e). 2020 DAE 202

22 - Subvention (11 300 euros) à l'association « Le Faubourg Saint-Germain » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (7^e). 2020 DAE 287

23 - Subvention (11 000 euros) au « Comité Sèvres Croix-Rouge 6^e/7^e » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (7^e). 2020 DAE 288

24 - Subvention (11 500 euros) au « Comité Saints-Pères Grenelle » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (7^e). 2020 DAE 289

Les points sont adoptés.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants aux projets de délibération 2020 DAE 185, 2020 DAE 192, 2020 DAE 202, 2020 DAE 287, 2020 DAE 288 et 2020 DAE 289.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

25 - Subventions (15 000 euros) à deux associations du 7^e arrondissement participant à la vie associative locale. 2020 DDCT 96

Rapporteur : Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO



Madame le Maire indique qu'il s'agit du *Comité d'aménagement du 7^e* et des amis du *Champ-de-Mars*.

Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO précise que le projet vise à attribuer 7500 euros à chacune des associations citées : « Les amis du Champ-de-Mars » et « Le comité d'aménagement du 7^{ème}. Le 7^e d'aujourd'hui et de demain » qui œuvre pour la préservation du patrimoine du 7^e arrondissement, voire du patrimoine parisien.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DDCT 96.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

26 - Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiant.es, apprenti.es, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune. 2020 DJS 141

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente cette délibération qui consiste à créer une tarification unique pour les étudiants, les apprenties et les volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune qui souhaitent pratiquer une activité physique dans des « Centres Paris Anim' ».

Madame le Maire cite l'exemple d'un étudiant, qui, grâce à ce mécanisme, va se voir appliquer un tarif annuel de 86,90 € pour une activité d'une heure par semaine au lieu d'un tarif pouvant monter jusqu'à 521 €.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DJS 141.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

27 - Mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour l'année 2021. 2020 DJS 160

Rapporteur : Madame Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire indique que le 7^e s'est vu attribuer 19 chèques de 200 € pour 2021 en fonction de la situation sociale des jeunes.

Madame Marguerite CHEVREUL explique que le dispositif existe depuis plusieurs années et permet d'aider des jeunes en difficulté pour payer leurs vacances. Elle précise que cette année, les demandes ont été faibles à cause du confinement.



Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DJS 160.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

28 - Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire. 2020 DJS 167

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération qui a trait à l'adaptation des tarifs pour les activités sportives dans les établissements « Centre Paris Anim' ». Le centre Paris Anim' situé dans le 6e dispose d'une annexe dans le 7^e, avenue de la Bourdonnais.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de prévoir un remboursement de l'utilisateur pour chaque séance non effectuée ainsi que l'établissement d'un tarif à la séance plutôt qu'à l'année.

Madame le Maire précise que ces deux mesures ont pour objectif de limiter le dommage financier causé par les demandes de remboursement de la part des usagers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DJS 167.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

29 - Subvention (194 000 euros) à 7 clubs sportifs de haut niveau au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2020 et 3 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs du Racing Multi-Athlon, du Stade Français et du Paris Université Club. 2020 DJS 187

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire commence par préciser que la subvention concerne « Le cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides » et « Le Racing club ». Le montant respectif de la subvention est de 23.000 euros.

Un intervenant se permet de souligner la grande souffrance des associations du 7^e arrondissement. Ces subventions sont bienvenues, mais elles ne sauraient combler les pertes engendrées par cette crise. La reprise est très douloureuse pour ces associations puisque, comme les petits commerces, ils sont soumis à des ouvertures et des fermetures et à un désamour des adhérents qui ont du mal à réintégrer leurs activités et ces associations.

Madame le Maire soumet la subvention au vote.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DJS 187.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

30 - Subvention (14 000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO. Convention pluriannuelle d'objectifs. 2020 DEVE 67

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que ces subventions sont pour le jardin Catherine Labouré, et demande s'il y a des observations à ce sujet.

Madame le Maire précise que cette délibération concerne l'attribution d'une subvention pour l'année 2021 à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour ses actions de préservation de la biodiversité dans la capitale. Une trentaine d'espaces verts parisiens ont déjà été intégrés au réseau de refuges LPO qui constitue un réseau national de 23 000 sites labellisés bénéficiant d'une large reconnaissance par le grand public.

Madame le Maire soumet la subvention au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DEVE 67.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

31 - Prise en compte de l'impact de la COVID sur les conventions de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants aux contrats correspondants. 2020 DVD 60

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que deux parcs sont concernés dans le 7^e : Sèvres-Babylone et le Bac-Montalembert.

Madame le Maire explique que les ajustements consistent d'une part sur Sèvres- Babylone, à prévoir un dégrèvement de la redevance fixe forfaitaire de l'année 2020, et pour le parc Montalembert à accorder une prorogation de 10 mois de la durée de la concession.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DVD 60.



Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

L'ordre du jour principal est épuisé.

Madame le Maire rappelle qu'elle a souhaité développer une activité événementielle compatible avec les règles sanitaires en vigueur.

Madame le Maire cite à titre d'exemple le déroulé du Salon du Livre Jeunesse, version 2.0 comme un bon exemple d'événement à renouveler.

Madame le Maire rappelle ensuite qu'un jeu concours est organisé en parallèle sur les réseaux sociaux afin que les familles s'amuse à découvrir le thème du Salon.

Madame le Maire cite l'organisation du Noël 2.0 selon les mêmes modalités, ainsi que la journée du handicap le 3 décembre, lors de laquelle est diffusé un film sur la plate-forme Salto.

Madame le Maire se félicite de la campagne de dépistage lancée à la mi-octobre à la mairie du 7^e qui a déjà permis à plus de 2.000 personnes de se faire tester, contribuant ainsi à la lutte contre le coronavirus.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



Bruno DELGADO-D'IMPERIO

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI